



## Contribution unique et PAB au Fonds FTQ

Au cours des dernières années, nos solutions d'épargnes automatiques sont devenues de plus en plus populaires. Des centaines de milliers d'épargnants choisissent maintenant la retenue sur le salaire (RSS) ou les prélèvements bancaires automatiques (PAB) afin d'épargner tout au long de l'année.

Au rythme où vont les choses, le Fonds prévoit atteindre ses objectifs annuels de rentrées de fonds en comptant seulement sur les cotisations d'épargnants qui cotisent déjà de manière automatique.

Le Fonds réévalue régulièrement ses besoins en matière de rentrées de fonds, notamment en tenant compte des volumes d'investissements à venir. Avec les sommes déjà prévues en épargne automatique au cours de la prochaine année, le Fonds aura tout le capital nécessaire pour remplir sa mission en matière de développement économique et d'appui aux emplois. Il n'est donc plus possible de contribuer au Fonds par paiement unique.

Depuis le 11 juin 2021 le Fonds doit cesser l'émission d'actions par PAB. Il n'est plus possible de mettre en place une nouvelle entente de PAB ni de modifier à la hausse le montant d'un PAB déjà actif, et ce, pour l'année financière en cours.

**Cette mesure ne touche pas les ententes de cotisations par PAB déjà existantes ni les cotisations effectuées par retenues sur le salaire.**

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec l'un de vos représentants locaux (RL), le service à l'épargnant du fonds FTQ (1.800.567.3663) ou via le site internet du fonds FTQ ([fondsftq.com](http://fondsftq.com)).

Vos RL : Madame Maryse Morin, 450.436.1153 ([mmorin@sern.qc.ca](mailto:mmorin@sern.qc.ca))

Monsieur Jean-Stéphane Giguère, 450.436.1153 ([jsgiguere@sern.qc.ca](mailto:jsgiguere@sern.qc.ca))

Monsieur Sylvain Côté, 450.436.1153 ([scote@sern.qc.ca](mailto:scote@sern.qc.ca))

*Sylvain Côté, trésorier*